

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 6 mars 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00035 à D08-01-19/B-00038
Propriétaire(s) : 8772436 Canada Inc.
Emplacement : 6, 64, 66, 68, rue Jolliet
Quartier : 12 - Rideau-Vanier
Description officielle : lot 158, plan enr. M-27 et partie du lot 296,
plan enr. M-32
Zonage : R4E
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

En 2016, le Comité a accordé des demandes d'autorisation (D08-01-16/B-00345 et D08-01-16/B-00346) visant à lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes et des demandes de dérogations mineures (D08-02-16/A-00324 et D08-02-16/A-00325) relatives à l'aménagement de deux maisons jumelées en longueur sur le bien-fonds en question. La propriétaire souhaite maintenant lotir les parcelles existantes pour établir des titres fonciers distincts pour chaque unité d'habitation des deux maisons jumelées en longueur existantes.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions, de concessions de servitude/emprise et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et l'utilisation commune.

La propriété est représentée par les parties 1 à 12 sur le plan 4R-30288. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00035	7,17 m	14,36	103,1 m ²	1 et 2	62, rue Jolliet, une unité d'habitation

Il est proposé de concéder une servitude/emprise sur la partie 2 aux fins d'accès piétonnier et motorisé au bénéfice des propriétaires des parties 3 à 12, incluant une emprise (droit de passage) aux fins d'accès piétonnier et motorisé sur les parties 3, 5, 9 et 10.

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00036	1,22 m	30,4 m	152 m ²	3, 4, 10 et 11	64, rue Jolliet, une unité d'habitation

Il est proposé de concéder une emprise (droit de passage) sur les parties 3 et 10 aux fins d'accès piétonnier et motorisé au bénéfice des propriétaires des parties 1, 2, 5 à 9 et 12, incluant une emprise (droit de passage) aux fins d'accès piétonnier et motorisé sur les parties 2, 5, 6 et 9.

B-00037	7,17 m	14,41 m	103,1 m ²	6 et 7	66, rue Jolliet, une unité d'habitation
---------	--------	---------	----------------------	--------	---

Il est proposé de concéder une emprise (droit de passage) sur la partie 6 aux fins d'accès piétonnier et motorisé au bénéfice des propriétaires des parties 1 à 5 et 8 à 12, incluant une emprise (droit de passage) aux fins d'accès piétonnier et motorisé sur les parties 2, 3, 5, 9 et 10.

B-00038	1,22 m	30,4 m	103,1 m ²	5, 8, 9 et 12	68, rue Jolliet, une unité d'habitation
---------	--------	--------	----------------------	---------------	---

Il est proposé de concéder une emprise (droit de passage) sur les parties 5 et 9 aux fins d'accès piétonnier et motorisé au bénéfice des propriétaires des parties 1 à 4, 6, 7, 10 et 11, incluant une emprise (droit de passage) aux fins d'accès piétonnier et motorisé sur les parties 2, 3, 6 et 10.

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.